

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

: (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

Compte financier unique (M57A)

Voté par Nature

BUDGET (3)

ANNÉE

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

		Origine des données
	I. Informations générales et synthétiques	
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur (obligatoire sauf ratios)
B1	Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble	Ordonnateur
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur
C1	Détail des restes à réaliser – Dépenses	Ordonnateur
C2	Détail des restes à réaliser – Recettes	Ordonnateur
D	Bilan synthétique	Comptable
E	Compte de résultat synthétique	Comptable
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur
	II. Exécution budgétaire	
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	Comptable
B2	Recettes d'investissement	Comptable
C1	Opérations d'équipement – Détail des chapitres et articles	Ordonnateur
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable
	III. États Financiers	
A	Bilan	Comptable
B	Compte de résultat	Comptable
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable – Pièce-jointe
D	Balance des comptes	Comptable
	IV. États annexés	
	<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>	
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur (facultatif)
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur (facultatif)
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur (obligatoire pour le BP)
	<i>B. États annexés patrimoniaux</i>	
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur

		Origine des données
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur (facultatif)
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B4.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B4.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur (facultatif)
B4.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur (facultatif)
B4.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B4.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B4.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur (facultatif)
B4.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B4.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B5	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B6	État du personnel	Ordonnateur
B7	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur (facultatif)
	C. États annexés budgétaires	
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Ordonnateur
C2.3	État des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Ordonnateur
C2.4	État des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Ordonnateur
	D. Autres éléments d'information	
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D3.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Ordonnateur
D3.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Ordonnateur
D4.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU - État de synthèse	Ordonnateur
D4.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU -Détail	Ordonnateur
	V. Arrêté et signatures	
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Informations statistiques, fiscales et financières	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A			
	Recettes réalisées (1)	B			
	Restes à réaliser	C			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D			
	Dépenses réalisées (1)	E			
	Restes à réaliser	F			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	$G = B - E$			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	$G + H$			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	$G + H + I$			

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I – Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II – Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
[...]			
EPCI			
[...]			
Autres organismes de regroupement			
[...]			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Liste des établissements publics créés	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Liste des services individualisés dans un budget annexe	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA(oui / non)
[...]						

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Détail des restes à réaliser – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	
	[...]	
	[...]Opération d'équipement n°	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (3)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	
	[...]	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Détail des restes à réaliser – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
024	Produits des cessions d'immobilisations	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement (reçues)	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (3)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	
	[...]	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
731	Fiscalité locale	
	[...]	
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	

- (1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3 +4)	
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	

(1) Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		

Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Taux des contributions et produits afférents en N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP			
	Gazole			
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP			
	Gazole			
Taxe sur les permis de conduire				
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules				
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)				
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)				
Taxe relative à l'octroi de mer (1)				
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)				
[...] (2)				
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement				
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement				
Taxe sur la consommation finale d'électricité				
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne				
[...] (2)				
Part communale des ressources				
TFPB				
TFPNB				
CFE				
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires				
TOTAL				

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Modalités de vote du budget	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

- (1) À compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque la section
- (4) À compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi-budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N°... du

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue d'ensemble	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
chapitre 204	Subventions d'équipement versées (6)				
chapitre 21	Immobilisations corporelles				
chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation				
chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)				
	Total des opérations d'équipement (2)				
Total des dépenses d'équipement					
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves				
chapitre 13	Subventions d'investissement				
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)				
chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)				
chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations				
chapitre 27	Autres immobilisations financières				
Total des dépenses financières					
	total Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)				
Total des dépenses réelles d'investissement					
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (4)				
chapitre 041	Opérations patrimoniales (5)				
Total des dépenses d'ordre en investissement					
Total des dépenses d'investissement de l'exercice					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
Total des dépenses de la section d'investissement					

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-C1 pour le détail des opérations d'équipement

- (3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (4) DI 040 = RF 042
- (5) DI 041 = RI 041
- (6) le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue d'ensemble	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 13	Subventions d'investissement				
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées				
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
chapitre 204	Subventions d'équipement versées (8)				
chapitre 21	Immobilisations corporelles				
chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation				
chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)				
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves				
chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)				
chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations				
chapitre 27	Autres immobilisations financières				
chapitre 024	Produit des cessions d'immobilisations				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)				
Total des recettes réelles d'investissement					
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement (3)				
chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)				
chapitre 041	Opérations patrimoniales (7)				
Total des recettes d'ordre en investissement					
Total des recettes d'investissement de l'exercice					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
Total des recettes de la section d'investissement					

(1) recettes justifiées non titrées

(2) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(4) DI 040 = RF 042

- (5) Les comptes 15,29,39,49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) DI 041 = RI 041
- (8) le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue d'ensemble	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 011	Charges à caractère général						
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés						
chapitre 014	Atténuations de produits						
chapitre 65	Autres charges de gestion courante						
Total des dépenses de gestion des services							
chapitre 66	Charges financières						
chapitre 67	Charges spécifiques						
chapitre 68	Dotations aux provisions						
Total des dépenses réelles et mixtes							
<i>chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>						
<i>chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections (2)</i>						
<i>chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>						
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)							
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
Total des dépenses de la section de fonctionnement							

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue d'ensemble	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 013	Atténuations de charges						
chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses						
chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)						
chapitre 731	Fiscalité locale						
chapitre 74	Dotations et participations						
chapitre 75	Autres produits de gestion courante						
Total des recettes de gestion des services							
chapitre 76	Produits financiers						
chapitre 77	Produits spécifiques						
chapitre 78	Reprises sur provisions						
Total des recettes réelles et mixtes							
<i>chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)</i>						
<i>chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>						
Total des recettes d'ordre de fonctionnement (3)							
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
Total des recettes de la section de fonctionnement							

(1) recettes justifiées non titrées

(2) les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
n°article+ n°opération [...]	intitulé article [...]					
total opération n° [...]	Opération d'équipement n°[...]					
Total des dépenses d'équipement						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
n°article [...]	intitulé article [...]					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
n° chapitre d'opération compte de tiers [...]	Opération pour compte de tiers n° [...]					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice						
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°chapitre opération compte de tiers [...]	Opération pour compte de tiers n° [...]					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>					
<i>n°article [...]</i>	<i>intitulé article [...]</i>					
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>					
<i>n°article [...]</i>	<i>intitulé article [...]</i>					
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement						
Total des recettes d'investissement de l'exercice						
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Opérations d'équipement - détail des chapitres et articles	C1

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

Chap./Art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	cumul des réalisations (4)
DEPENSES			A			B
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
	article [...]					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
	article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
	article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
	article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
	article [...]					

		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé (3)	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (5)			C			D
total chapitre 13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)					
	article [...]					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)					
	article [...]					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
	article [...]					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
	article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
	article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
	article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
	article [...]					

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – dépenses	C – A	D – B

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 011	Charges à caractère général					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion des services						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 66	Charges financières					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 67	Charges spécifiques					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes						
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>					
	Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice					
	002 Résultat de fonctionnement reporté					
	Total des dépenses de la section de fonctionnement					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 013	Atténuations de charges					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 74	Dotations et participations					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 76	Produits financiers					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
	<i>sections</i>					
<i>n°article [...]</i>	<i>intitulé article [...]</i>					
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement						

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)					
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CREANCES					

Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) (II)					
TRESORERIE					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
AUTRES					
TOTAL TRESORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHES A UN ACTIFS DETERMINE			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS			
RESERVES			
REPORT A NOUVEAU			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
DROITS DU CONCEDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)			
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit			

Dettes financières et autres emprunts			
TOTAL DETTES FINANCIERES (2)			
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)			
TRESORERIE			
AUTRES ELEMENTS DE TRESORERIE PASSIVE			
TOTAL TRESORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)			
COMPTES DE REGULARISATION (III)			
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GENERAL (I + II+III+IV)			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE N				
	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'État				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
Total Produits de fonctionnement (I)				
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes				
Charges de personnel				
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>				

<i>Dont charges sociales</i>				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
Total Charges de fonctionnement (II)				
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
Total charges d'intervention (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I – II – III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
Total Produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIERES				

Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
Total Charges financières (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V – VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1										
	Total classe 2										
	Total classe 3										
	Total classe 4										
	Total classe 5										
	Total classe 6										
	Total classe 7										
	Total général										

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
Présentation croisée, section d'investissement - vue d'ensemble	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opé ratio ns non vent ilabl es	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds europée ns)	0-5 Gesti on des fonds europ éens	1 Sécuri té	2 Enseign., formation prof.,apprenti ssage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES									
10	Dotations, fonds divers et réserves								
13	Subventions d'investissement								
16	Emprunts et dettes assimilées								
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)								
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)								
204	Subventions d'équipement versées								
21	Immobilisations corporelles								
22	Immobilisations reçues en affectation								
23	Immobilisations en cours								
26	Participations et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières								
45	Opérations pour compte de tiers								
RECETTES									
10	Dotations, fonds divers et réserves								
13	Subventions d'investissement								

16	Emprunts et dettes assimilées								
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)								
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)								
204	Subventions d'équipement versées								
21	Immobilisations corporelles								
22	Immobilisations reçues en affectation								
23	Immobilisations en cours								
26	Participations et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières								
45	Opérations pour compte de tiers								

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
Présentation croisée, section d'investissement - vue d'ensemble (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagemen t des territoires et habitat	6 Action économi que	7 Environne ment	8 Transpo rts	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
26	Participations et créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières						
45	Opérations pour compte de tiers						
RECETTES							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						

204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
26	Participations et créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières						
45	Opérations pour compte de tiers						

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
Présentation croisée, section de fonctionnement - vue d'ensemble	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES									
011	Charges à caractère général								
012	Charges de personnel et frais assimilés								
014	Atténuations de produits								
65	Autres charges de gestion courante								
66	Charges financières								
67	Charges spécifiques								
68	Dotations aux provisions, dépréciations								
RECETTES									
013	Atténuations de charges								
70	Prod. services, domaine, ventes diverses								
73	Impôts et taxes								
731	Fiscalité locale								
74	Dotations et participations								

75	Autres produits de gestion courante								
76	Produits financiers								
77	Produits spécifiques								
78	Reprises amort., dépréciations, prov.								

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
Présentation croisée, section de fonctionnement- vue d'ensemble (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisa tion de RMI	5 Aménagem ent des territoires et habitat	6 Action économi que	7 Environnemen t	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES								
011	Charges à caractère général							
012	Charges de personnel et frais assimilés							
014	Atténuations de produits							
65	Autres charges de gestion courante							
66	Charges financières							
67	Charges spécifiques							
68	Dotations aux provisions, dépréciations							
RECETTES								
013	Atténuations de charges							
70	Prod. services, domaine, ventes diverses							
73	Impôts et taxes							
731	Fiscalité locale							
74	Dotations et participations							
75	Autres produits de gestion courante							
76	Produits financiers							
77	Produits spécifiques							
78	Reprises amort., dépréciations, prov.							

IV - ÉTATS ANNEXÉS	IV
Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DÉPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DÉPENSES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DÉPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DÉPENSES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DÉPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DÉPENSES RECETTES				

4 – FLUX RÉCIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DÉPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DÉPENSES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DÉPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DÉPENSES RECETTES				
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES				
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES				

- (1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
- (2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5194 Billets de trésorerie						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
[...]														-
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														-
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
[...]														-

165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
[...]														-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembo- ur- sement	Nominal (2)	Type de taux d'inté- rêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembo- ur- sements (6)	Profil d'amo- r- tissement (7)	Possi- bilité de rembo- ur- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Nive- au de taux (5)	Taux actuari- el					
[...]														-
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total) (9)														
[...]														-
1687 Autres dettes (total)														
[...]														-
Total général														

1. Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
2. Nominal : montant emprunté à l'origine.
3. Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
4. Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
5. Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
6. Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
7. Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
8. Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
9. Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couvertur e ? O/N (10)	Montant couvert	Catégo rie d'empr unt après couvert ure éventu elle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résidu elle (en année s)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Nivea u de taux d'inté rêt au 31/12/ N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
[...]			-									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
[...]			-									
1643 Emprunts en devises (total)												
[...]			-									

16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)												
[...]			-									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
[...]			-									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
[...]			-									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total) (9)												
[...]			-									
1687 Autres dettes (total)												

10. S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
11. Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
12. Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
13. Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
14. Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
15. Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
16. Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
17. Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indi- ces (4)	Duré e du cont rat	Dates des périod es bonifi ées	Taux mini mal (5)	Taux maxi mal (6)	Coût de sorti e (7)	Taux maxima l après couver- ture éventu- elle (8)	Nive au du taux au 31/12 /N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capita l restan t dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)														
[...]														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
[...]														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
[...]														
TOTAL (C)														

Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
[...]														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[...]														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
[...]														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap*, *floor*, tunnel, *swaption*).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
[...]								-	-
Taux variable simple (total)									
[...]								-	-
Taux complexe (total) (2)									
[...]								-	-
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisatio n et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refin ance- ment	Organi sme prêteur ou chef de file	Capital resta nt dû	Capit al réamé nagé	Duré e résid u- elle	Péri o- dici té des rem- bou r- se- men ts (6)	Caractéristiq ues du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exerc ice
	Ann ée	Profil (5)							Typ e de tau x (7)	Ind ex (8)	Nive au de taux (9)	Type (11)	Mont ant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																
[...]																
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)																
[...]																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contra t d'emp runt	Date de sous crip- tion du contr at initial	Date de renég ocia- tion	Organ isme prête ur	Durée résidue lle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortisse ment et périodicité de remboursem ent (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exer cice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Co n- tra t init ia l	Co n- tra t ren é- go cié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégo cié (5)	Con trat initi al	Cont rat renég ocié			Intérêts	Capital
Type de ta ux (3)	Index (4)	Ta ux ac t.	Type de ta ux (3)	Index (4)	Ta ux ac t.														
[...]																			
Total																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	B1.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
[...]					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
[...]					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					
[...]					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	[...]		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)					
Provisions pour litiges					
[...]					
Provisions pour pertes de change					
[...]					
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions					
[...]					
Provisions pour garanties d'emprunt					
[...]					
Autres provisions pour risques					
[...]					
Dépréciations (3)					
- des immobilisations					
[...]					
- des stocks et encours					
[...]					
- des comptes de tiers					
[...]					
- des comptes financiers					
[...]					
Total des provisions semi-budgétaires					

PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)					
Provisions pour litiges					
[...]					
Provisions pour pertes de change					
[...]					
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions					
[...]					
Provisions pour garanties d'emprunt					
[...]					
Autres provisions pour risques					
[...]					
Dépréciations (3)					
- des immobilisations					
[...]					
- des stocks et encours					
[...]					
- des comptes de tiers					
[...]					
- des comptes financiers					
[...]					
Total des provisions budgétaires					
TOTAL PROVISIONS					

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES	B4.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)			
8016	Contrats de crédit-bail (2)			
8017	Subvention à verser en annuité (3)			
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)			
	Au profit d'organismes publics (3)			
	Au profit d'organismes privés (3)			
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)			
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
- (2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
- (3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
- (4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)	B4.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)			
8027	Subvention à recevoir par annuité			
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)			
	Engagements reçus des entreprises			
	A l'exception de ceux reçus des entreprises			

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B4.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]															-			
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]															-			
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]															-			
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS	B4.4

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2) Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	B
Provisions pour garanties d'emprunts	C
	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I/II

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL	B8.2 B4.5

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers											
[...]											
Crédits-bails immobiliers											
[...]											
Total											

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B4.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)					
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes co-contractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I				
Marchés de partenariat (1)														
[...]														
[...]														
SOUS-TOTAL														
Marchés globaux de performance énergétique avec tiers de financement (2)														
[...]														
[...]														
SOUS-TOTAL														
TOTAL														

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPÉCIALE	B4.7

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
[...]				
Total				

[...]Libellé de la recette grevée d’une affectation spéciale (2) :		
		Reste à employer au 01/01/N
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
	[...]	
Total		
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
	[...]	
Total		
Reste à employer au 31/12/N (3)		

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) $\text{Reste à employer au 31/12/N} = \text{reste à employer au 01/01/N} + \text{total recettes de l'exercice} - \text{total dépenses de l'exercice}$.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	B4.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8017 Subventions à verser en annuités							
	[...]						
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
	[...]						
Au profit d'organismes privés (1)							
	[...]						
Engagements liés à des délégations de service public							
	[...]						
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement							
	[...]						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	B4.9

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
	[...]						
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
	[...]						
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
	[...]						
Engagements reçus des entreprises							
	[...]						

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	B5

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		
Personnes de droit privé		
Associations		
[...]		
Entreprises		
[...]		
Personnes physiques		
[...]		
Autres		
[...]		
Personnes de droit public		
Etat		
[...]		
Régions		
[...]		
Départements		
[...]		
Communes		
[...]		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		
[...]		
Autres		
[...]		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B6

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[...]							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							

FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)							
EMPLOIS NON CITES (l) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORI ES (1)	SECTE UR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR

ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique. SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation. PM : Police.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au

premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B7

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
[...] -				
Détention d'une part du capital				
[...] -				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
[...] -				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
[...] -				
Autres				
[...] -				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) <i>montant négatif si déficit (D001)</i> <i>montant positif si excédent (R001)</i>	
Solde des RAR N-1 (B) <i>montant négatif si déficit</i> <i>montant positif si excédent</i>	
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) <i>Solde positif : excédent de financement</i> <i>Solde négatif : besoin de financement</i>	

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) <i>Solde positif : excédent de financement</i> <i>Solde négatif : besoin de financement</i>	
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) <i>Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité</i> <i>Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité</i>	

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)				
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)				
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)				
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)				

Affectation au 1068 (C)				
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)				
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – DÉPENSES	C1.2

DÉPENSES À COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM +N-1)	Réalisations
DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves [...]		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			III
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	FCTVA		
10226	Taxe d'aménagement (2)		
10227	Versement pour sous densité		
10228	Autres subventions invest. non transf.		
13146	Attributions compensation investissement		
13156	Attributions compensation investissement		
13246	Attributions compensation investissement		
13256	Attributions compensation investissement		
138	Participations et créances rattachées [...]		
26...	Autres immobilisations financières [...]		
27...			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
15...	<i>Provisions pour risques et charges [...]</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>		
26...	<i>Participations et créances rattachées [...]</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières [...]</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations [...]</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations [...]</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4) [...]</i>		

33...	<i>En-cours de production de biens (4) [...]</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4) [...]</i>		

39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours [...]</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices [...]</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers [...]</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers [...]</i>		
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 3500 HABITANTS)	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
[...]										
TOTAL										

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votée en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)				

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT(COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 3500 HABITANTS)	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectés annulés (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
[...]										
TOTAL										

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)				

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT AFFÉRENTS (COLLECTIVITÉS DE MOINS DE 3 500 HABITANTS)	C2.3

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT AFFÉRENTS (COLLECTIVITÉS DE MOINS DE 3 500 HABITANTS)	C2.4

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ÉRIGÉS EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]				

IV - ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ÉLUS	D2

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMA- TION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FI- NANCEES PAR LA COLLEC- TIVITE OU L'ETABLISSEMENT
[...]				

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ETAT DE VENTILATION DES DÉPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D3.1

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement) (1)

D13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges spécifiques	
	[...]	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	Opérations ordre transf. entre sections	
	[...]	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

D13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits spécifiques	
	[...]	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
	Total des recettes réelles	
042	Opérations ordre transf. entre sections	
	[...]	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
043	Opérations ordre intérieur de la section	
	[...]	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D3.2

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement) (1)

D13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
	Opération d'équipement n° [...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations ordre transf. entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

D13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	Opérations ordre transf. entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
021	Virement de la section de fonctionnement	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPÉRATIONS AU TITRE DU NPNRU – ÉTAT DE SYNTHÈSE	D4.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

CONVENTION N°				
Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Cumul des engagements juridiques (1)	Dont engagements juridiques de l'année N (2)	Cumul des réalisations (3)	Dont réalisations de l'année N (4)
DEPENSES				
[...]				
RECETTES				
[...]				

CONVENTION N°				
Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Cumul des engagements juridiques (1)	Dont engagements juridiques de l'année N (2)	Cumul des réalisations (3)	Dont réalisations de l'année N (4)
DEPENSES				
[...]				
RECETTES				
[...]				

NOMENCLATURE :

- 14- Etudes et conduite de projet
- 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
- 21-Démolition de logements locatifs sociaux
- 22-Recyclage de copropriétés dégradées
- 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
- 24-Aménagement d'ensemble
- 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
- 32-Production d'une offre de relogement temporaire
- 33-Requalification de logements locatifs sociaux
- 34-Résidentialisation de logements
- 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
- 36-Accession à la propriété
- 37-Equipement public de proximité
- 38-Immobilier à vocation économique
- 39-Autres investissements

41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel

42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPÉRATIONS AU TITRE DU NPNRU – DÉTAIL	D4.2

DETAIL PAR CONVENTION ET OPERATION

Numéro de convention NPNRU :	
Nature de l'opération (selon la nomenclature) :	
IDTOP (identifiant de l'opération) :	
Intitulé de l'opération :	
Maitrise d'ouvrage (1) :	
Communes (2) :	
Quartier prioritaire de la ville (3) :	

DEPENSES				
Chapitre	Montant TTC			
	Cumul des engagements juridiques (4)	Dont engagements juridiques de l'année N (5)	Cumul des réalisations (6)	Dont réalisations de l'année N (7)
[...]				
Total				

RECETTES				
Chapitre	Montant TTC			
	Cumul des engagements juridiques (4)	Dont engagements juridiques de l'année N (5)	Cumul des réalisations (6)	Dont réalisations de l'année N (7)
[...]				
Total				

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	sociaux
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	34-Résidentialisation de logements
21-Démolition de logements locatifs sociaux	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
22-Recyclage de copropriétés dégradées	36-Accession à la propriété
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	37-Equipement public de proximité
24-Aménagement d'ensemble	38-Immobilier à vocation économique
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	39-Autres investissements
32-Production d'une offre de relogement temporaire	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
33-Requalification de logements locatifs	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

- (1) Identification du ou des maitres d'ouvrage
- (2) Identification du ou des communes concernée(s) par l'opération
- (3) Identification des quartiers prioritaires de la ville concernés par l'opération
- (4) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (5) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (6) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (7) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

V – ARRÊTÉ ET SIGNATURES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

Date d'édition :

Comptable(s)

[M.(ou Mme)] [nom du comptable]

Ayant exercé au cours de la gestion

du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

[NOM prénom du comptable supérieur], [qualité]

A [lieu], le [jj/mm/aaaa]

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

[NOM prénom du comptable], [qualité]

A [lieu], le [jj/mm/aaaa]

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le [jj/mm/aaaa] par l'organe délibérant.

[NOM prénom de l'ordonnateur], [qualité]

A [lieu], le [jj/mm/aaaa]